

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MARS 2025

Le 18 mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

Mesdames BARBIER Adeline, COLOMBERT Sabrina, Messieurs BONNINGUES Louis, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, SIMON Bernard et SIX Etienne.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme BAUDRIER Françoise à Mme BARBIER Adeline
M. KANIAK Nicolas à M. SIX Etienne
M. MILACHON Éric à M. SIMON Bernard

Absents excusés :

M. POINCET Pascal

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : Mme COLOMBERT Sabrina

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 9
Convocation adressée le 11 mars 2025

Ordre du jour

Assainissement

- Affectation du résultat 2024
- Budget primitif 2025

Commune

- Ordinateurs de l'école + adjoints
- Point sur le dossier cantine
- Etude des projets 2025

Affaires diverses

Ajouts à l'ordre du jour

- Amortissement des postes numérisés,
- Devis ordinateur mairie + écoles
- Devis vérification des poteaux incendie + plaques signalétiques bâches,

Le compte-rendu du 25 février 2025, l'ordre du jour et les ajouts sont adoptés à l'unanimité.

ORDINATEURS DU SECRETARIAT

Le Maire expose au conseil municipal que les deux ordinateurs du secrétariat ne seront plus compatibles lors du passage au WINDOWS 11 en octobre 2025.

Le Maire présente au conseil municipal un devis de DEPANN INFORMATIQUE à Malay le Grand pour la somme 3 095.05 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de demander d'autres devis.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le Maire expose au conseil municipal que la vérification concernant le débit de certains points d'eau a été effectuée et notamment celui situé au 1 route de St Georges (près de la mairie). Celui-ci présente une fuite et le débit est de 52 m3.

C'est ce point d'eau qui est référencé pour la protection incendie du nouveau bâtiment cantine garderie. La réglementation impose un débit minimum de 60 m3 et une distance maximum de 200m.

En conclusion, cette borne n'est pas conforme. Celle-ci étant très vieille, la réparation est pratiquement impossible du fait de sa vétusté.

Un devis pour le remplacement de ce point d'eau sera demandé à VEOLIA.

D'autre part, le Maire expose un devis de l'entreprise EIRL CHEVALLIER pour que la vérification de tous les points d'eau en 2025 soit effectuée afin de s'assurer que tous les débits des points d'eau de la commune soient conformes à la réglementation en vigueur pour la somme de 457.00 € HT.

Suite à la vérification des 3 bâches (réserves d'eau pour les incendies), des plaques signalétiques doivent être installées, le Maire expose un devis de l'entreprise EIRL CHEVALLIER pour la somme de 184.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les deux devis présentés,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROJET PERMIS DE CONSTRUIRE CANTINE

Le Maire informe le conseil municipal que la commission accessibilité s'est réunie le 18 mars 2025 à la DDT à Auxerre. Cette dernière a émis un avis favorable.

Concernant la demande de subvention DETR 2025, le dossier a été complété le 14 mars 2025.

AFFAIRES DIVERSES

- Eclairage public

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prévoir l'installation de l'éclairage public rue du Chemin Vert.

- Point sur la sécurité routière

Le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Territoriale Routière (ATD) a transmis une proposition pour les deux carrefours, celle-ci sera étudiée prochainement.

L'entreprise JCL signalisation doit installer les deux derniers STOP (intersections rue des Naux/Grande Rue et Route de Paroy/Grande Rue)

- Organisation de la fête nationale

Le conseil municipal propose un apéritif et un repas dansant suivi d'un bal le dimanche 13 juillet 2025.

- Projets 2025

Le Maire informe le conseil municipal des projets 2025, à savoir notamment, la réfection totale ou partielle de la toiture de la mairie, l'engagement des travaux pour éviter les inondations route de Dollot à St Georges.

- Terrains Impasse Mercier et maison 12 rue Chaude

Le Maire informe le conseil municipal que quelques visites ont eu lieu sur ces biens.

- Inondations St Georges

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier a été discuté avec le syndicat de l'Epage et l'agence de l'eau Seine Normandie.

Ce dossier pourrait entrer dans le thème de l'hydraulique douce. Les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80 %.

Une rencontre avec l'ATD est envisagée.

- Plantation des arbustes le long du mur du foyer

Le Maire informe le conseil municipal que les arbustes ont été plantés.

- Réunion pour l'organisation du vide greniers le 21 mars 2025

Séance levée à 22 h 30

Le Maire
Marcel MILACHON

La secrétaire de séance
Sabrina COLOMBERT